

Rapport annuel 2016 de la Swiss Insurance Medicine

Comité

En 2016 le comité s'est réuni à quatre reprises ainsi que pour une retraite de deux jours. Les thèmes principaux de la retraite ont été la définition de la position de la SIM dans le cadre de la réintégration professionnelle et les orientations futures dans le domaine de la formation. D'autre part le comité a évoqué l'état du certificat de capacité en expertise médicale et le rôle de la SIM dans les discussions tarifaires. En ce qui concerne la réintégration professionnelle plusieurs outils existent déjà, développés par la SIM ou à disposition : certificat d'incapacité de travail de la SIM, module de formation sur l'incapacité de travail pour les médecins, formation ACT - ZAFAS et, à l'occasion de plusieurs journées annuelles précédentes, aussi un échange avec des professionnels non médecins engagés dans la réintégration professionnelle. Ces différents outils sont actuellement utilisés plus ou moins activement. La collaboration dans le cadre de la réintégration professionnelle est considérée comme une tâche essentielle de la SIM, avec en priorité une interconnexion efficace avec les offres existantes et les autres participants clés. La création d'un groupe de travail avec l'intégration des différents acteurs de la réintégration professionnelle et, comme première démarche un échange avec Compasso, a été souhaitée puis mise en place. La réintégration professionnelle est le thème de la journée annuelle 2017 de la SIM en tant que démarche initiale du groupe de travail. Dans le domaine de la formation, mis à part la réalisation des activités de formation en cours et l'engagement d'un responsable de la formation, les possibilités d'une banque de données en connexion avec des plateformes existantes a été évoquée. Cette option sera étudiée par un groupe de travail d'ici la prochaine retraite et une proposition sera élaborée.

En lien avec les nouvelles tâches de la CFC (Commission de Formation post-graduée et Continue) et pour assurer une séparation claire des pouvoirs dans le traitement des recours les règlements concernés ont été adaptés et une commission de recours instituée.

Plusieurs membres du comité ont été actifs dans des groupes de spécialistes et lors des manifestations. Il faut particulièrement souligner l'activité de membres du comité pour l'élaboration des lignes directrices en psychiatrie et en rhumatologie. Un groupe de travail interdisciplinaire coordonné par la SIM tentera d'élaborer dans l'année à venir les conditions requises dans les expertises pluridisciplinaires et les exigences de consensus en particulier dans les atteintes à la santé ne justifiant pas de limitations fonctionnelles dans chaque domaine de spécialité avec potentiellement néanmoins un effet cumulatif. En rapport avec la plateforme Corchrane de médecine des assurances la SIM a participé à l'élaboration et à la distribution d'un questionnaire et a formulé les questions spécifiques à la Suisse.

CFC et responsable de la formation

La CFC a entamé son travail à la suite de l'assemblée générale 2016 et s'est réunie pour une séance constitutive et pour trois autres séances sous la présidence du président de la Commission. Cette année a représenté un défi majeur en raison des nouvelles structures à mettre en place aussi bien en termes de spécialité qu'en terme de délais à respecter. Je remercie particulièrement les membres de la Commission, en premier lieu Bruno Soltermann, qui, en tant que président de la Commission, s'est beaucoup investi et a dû tout mettre en œuvre, de même qu'Etienne Colomb qui a dû remplir ses nouvelles tâches et structurer cette nouvelle activité. Les tâches principales au cours de l'année ont été la préparation de l'examen QCM du cours de formation en expertises qui était pour la première fois éliminatoire en collaboration étroite avec l'IML (Institut d'Enseignement Médical), la préparation du module 5 du cours de formation en expertises qui a eu lieu pour la première fois en jan-

vier 2017, le choix et la désignation d'un responsable de la formation de même que l'organisation et la coordination des différents cours et manifestations, qui sont présentés plus bas.

Secrétariat de la SIM

Les collaboratrices du secrétariat de la SIM, qui sont rattachées à l'Institut de Winterthour pour l'économie de la santé (WIG) ont été mises à l'épreuve avec l'organisation et la coordination des activités de la SIM. Cela comprend l'organisation et la mise en œuvre des cours de formation post-graduée et continue, la prise en charge des membres, la comptabilité et la conduite du secrétariat de la SIM ainsi que la mise à jour du site Web. Une tâche particulière et astreignante consiste dans la recertification des experts certifiés et des médecins évaluateurs en capacité de travail qui se réalise avec la collaboration d'Inès Rajower. Je la remercie ainsi que le secrétariat.

Membres SIM

L'augmentation du nombre de membres s'est poursuivie en 2016, à la fois en raison du rayonnement de la SIM et également en raison de la recertification. La SIM compte à fin 2016 : 652 membres individuels, un membre d'honneur, 16 membres passifs et 28 personnes morales.

Journée annuelle et cours de formation continue pour experts 2016

Les deux manifestations ont été à nouveau des points forts de l'année pour la SIM et les deux manifestations étaient en lien avec l'arrêt de principe du TF 141 V 281 du 3 juillet 2015. Avec pour titre « Comment surmonter la surmontabilité ? » la journée annuelle a été consacrée aux effets de ce jugement sur l'expertise médicale et lors du cours de formation de continue, en collaboration étroite avec l'ARPEM, un aspect du jugement a été approfondi sous le titre de « Penser CIF – traduire et mettre en pratique ».

Cours et formation post-graduée

En 2016 le cours de formation en expertises en quatre modules a rencontré le même succès que les années précédentes. Le bilan à fin 2016 est le suivant : 1'339 experts certifiés SIM (dont 1'104 recertifiés), avec 1'276 médecins, 55 neuropsychologues et 8 chiropraticiens.

Le premier examen QCM éliminatoire a eu lieu pour la Suisse alémanique à Olten sous la direction de la CFC et s'est déroulé sans problème grâce à la collaboration de l'IML de l'Université de Berne. Les résultats ont été globalement positifs.

Un premier cours ACT a débuté en janvier 2016 en Suisse romande, après que le programme du cours a été adapté. L'adaptation a consisté à une concentration du programme sur trois modules. Le cours a été adapté également en Suisse alémanique et sera donné au printemps de cette année dans sa nouvelle forme. Etat actuel : 98 médecins évaluateurs de la capacité de travail certifiés SIM (dont 83 recertifiés). Nous rendons attentifs les médecins certifiés ACT qu'ils sont également soumis à une obligation de recertification.

Soutien de projets

Suite à l'assemblée générale de 2011 qui a permis la création d'un fonds des projets, la SIM peut soutenir des projets en lien avec la médecine des assurances. La part principale a été consacrée au développement des vignettes cliniques pour le module 5. D'autre part le fonds a soutenu le catalogue de formation, le E-Wizard et le curriculum de médecine d'assurance (E-learning) qui sont tous à disposition des membres.

Enfin le fonds a soutenu le projet de l'examen psychiatrique dans le cadre de l'expertise psychiatrique centrée sur les fonctions (ASIM/poursuite de l'étude Rely), le questionnaire psychiatrique concernant l'incapacité de travail, et le remaniement du module d'E-learning. De plus le fond a contribué à des projets propres à la SIM comme le certificat d'incapacité de travail, le module d'incapacité de travail, la création du cours ACT en Suisse romande de même que le cours de formation continue pour les juristes, qui est principalement destiné aux gestionnaires d'assurances et d'autres institutions.

Le fonds des projets sera dissous pour la prochaine période budgétaire 2017 et les projets soutenus seront attribués soit au budget de la CFC soit au budget des membres pour des motifs de transparence.

Remerciements

Lors de l'assemblée générale 2017 Karin Helbling quitte le comité pour des raisons professionnelles. Elle s'occupait principalement du domaine de la formation (y compris la formation continue) des personnes non médecins actives dans le domaine de la médecine des assurances ; elle soutenait le développement de notre site internet et développait la maintenance des stackholder de la SIM. Nous remercions Karin de son engagement au sein du comité durant toutes ces années. En cours d'année, avec son entrée en fonction comme responsable de la formation, Etienne Colomb s'est retiré du comité et de la vice-présidence. La SIM le remercie. Je m'abstiens d'évoquer maintenant ses activités au sein du comité et le ferai au moment venu de son départ que nous espérons n'intervenir que dans un avenir lointain. Nous remercions également tous les orateurs participant aux cours ainsi qu'aux manifestations annuelles, tous les participants et bien évidemment également tous les membres du comité, les membres de la Commission de Formation post-graduée et continue, le responsable de la formation ainsi que les membres de la commission de recours. Nous remercions particulièrement les collaboratrices du secrétariat sans lesquelles je ne pourrais pas assumer ma tâche.

Avec mes meilleures salutations.



PD Dr. med. Andreas Klipstein
Président de la SIM

Winterthur, le 14 février 2017